

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/10/2015

Réception par le Prefet : 13/10/2015

Publication : 16/10/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-9-8-4

Séance du vendredi 9 octobre 2015

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LA VIE SCOLAIRE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme MEHLEN-VETTER, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2015-2-8-2 du Conseil départemental du 19 février 2015, relative à la politique des Actions Educatives et de la Jeunesse, en 2015,
- VU la délibération n° CG-2015-2-1-4 du Conseil départemental du 19 février 2015 fixant le budget primitif du Département pour 2015,
- VU la délibération n° CP-2014-8-8-7 de la Commission Permanente du 12 septembre 2014 relative aux subventions aux associations pour la vie scolaire,
- VU la convention avec l'amicale du personnel du collège Kennedy de Mulhouse signée le 24 novembre 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide :

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association "Jeunes, Emploi, Formation" pour l'organisation du Salon Régional de la Formation et de l'Emploi en 2016,

- d'attribuer une subvention de 1 725 € à l'amicale du personnel du collège Kennedy à MULHOUSE pour le stationnement au centre-ville pendant l'année scolaire 2014 -2015.

Les montants sont à prélever sur les crédits inscrits au programme E 755, chapitre 65, fonction 28, nature 6574, code-programme 26 273 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité